

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ALG/RCBA GLASS CLEANER - INCREASED BIOCIDÉ

(PRODUIT POUR VITRES – BIOCIDÉ ACCRU)

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

NOM DU PRODUIT : ALG/RCBA GLASS CLEANER - INCREASED BIOCIDÉ (PRODUIT POUR VITRES – BIOCIDÉ ACCRU)

Réf : TA1559

FOURNISSEUR : Alglas
Bakers Hill
Brixham
South Devon, TQ5 0BS

TÉL : 01803 852846

FAX : 01803 851608

2 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

OBSERVATIONS RELATIVES À LA COMPOSITION Aucun des composants de cette préparation n'est présent à une dose classée comme dangereuse pour la santé aux termes de la législation en vigueur.

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

N'est pas considéré comme nocif pour la santé aux termes de la législation en vigueur.

4 PREMIER SECOURS

INHALATION : Mettre la victime au repos, la réchauffer et lui donner de l'air frais. Consulter un médecin si la gêne persiste.

INGESTION : Boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin si la gêne persiste.

PEAU : Éloigner la victime de la source de contamination. Consulter un médecin si l'irritation persiste après lavage.

YEUX : Veiller à retirer les lentilles de contact des yeux avant le rinçage. Rincer les yeux à l'eau immédiatement.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION : Cette matière n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour une attaque concentrique.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

MÉTHODES DE NETTOYAGE DU PRODUIT RÉPANDU Absorber à l'aide de vermicule, de sable sec ou de terre et placer dans des récipients.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS D'USAGE : Éviter de répandre le produit et de le mettre au contact de la peau et des yeux.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE : Conserver dans des contenants frais, sec, ventilés et fermés.

CRITÈRES DE STOCKAGE : Stockage chimique

ALG/RCBA GLASS CLEANER - INCREASED BIOCIDES (PRODUIT POUR VITRES – BIOCIDES ACCRUS)

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

| | |
|--|---|
| VENTILATION : | Aucune exigence de ventilation particulière. Ventiler suffisamment lors d'opérations causant la formation de vapeurs. |
| ÉQUIPEMENT RESPIRATOIRE : | Aucune recommandation particulière mais une protection respiratoire peut rester nécessaire dans des circonstances exceptionnelles, en cas de contamination excessive de l'air. |
| GANTS DE PROTECTION : | En cas de contact prolongé ou répété avec la peau, utiliser des gants de protection adaptés. |
| PROTECTION DES YEUX : | Porter des lunettes de protection chimique approuvées lorsqu'une exposition des yeux est raisonnablement envisageable. |
| AUTRE PROTECTION : | Porter des vêtements appropriés pour éviter le risque de contact avec la peau. |
| PROCÉDURES DE TRAVAIL HYGIÉNIQUES : | Se laver après chaque journée de travail et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes. Se laver rapidement si la peau est mouillée ou contaminée. Enlever rapidement les vêtements contaminés. Utiliser une crème appropriée pour éviter le dessèchement de la peau. Ne pas manger ou boire en travaillant avec cette matière. NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! |

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | | | |
|---------------------|---------------------------------------|------------------|----------|
| APPARENCE : | Liquide | COULEUR : | Incolore |
| ODEUR/GOÛT : | Inodore ou sans odeur caractéristique | | |
| SOLUBILITÉ : | Très soluble dans l'eau | | |

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

CONDITIONS A ÉVITER : Éviter toute chaleur excessive pendant une période prolongée.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :
Un incendie crée : du monoxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO₂).

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| | |
|---|---|
| RISQUES GÉNÉRAUX POUR LA SANTÉ : | Ce produit est faiblement toxique. Seuls des volumes importants peuvent avoir des effets indésirables sur la santé humaine. |
| INHALATION : | Aucun avertissement spécifique lié à la santé |
| INGESTION : | Symptômes gastro-intestinaux, notamment un dérangement de l'estomac |
| PEAU : | Un contact prolongé ou répété entraîne le dessèchement de la peau. |
| YEUX : | Irritant pour les yeux |

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX : Aucune donnée n'est disponible sur le produit en lui-même.

13 ÉLIMINATION

MÉTHODES D'ÉLIMINATION : Se débarrasser du produit conformément aux exigences des autorités locales.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TRANSPORT ROUTIER :
N° ONU : 0
CATÉGORIE DE DANGER (ADR) : Non classé pour le transport

TRANSPORT FERROVIAIRE :
TRANSPORT MARITIME :
TRANSPORT AÉRIEN :

ALG/RCBA GLASS CLEANER - INCREASED BIOCIDES (PRODUIT POUR VITRES – BIOCIDES ACCRUS)

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

| | |
|---|--|
| PHRASES DE RISQUE : | Non classé |
| PHRASES DE SÉCURITÉ : | S-2 Conserver hors de la portée des enfants. S-46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. |
| RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES BRITANNIQUES : | The Control of Substances Hazardous to Health Regulations 1988 Chemicals (Hazard Information & Packaging) Regulations 1993 |
| LISTINGS ENVIRONNEMENTAUX BRITANNIQUES : | Rivers (Prevention of Pollution) Act 1961 Control of Pollution (Special Waste Regulations) Act 1980 |
| DIRECTIVES CE : | Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 91/155 |
| DÉCRETS-LOIS : | Chemicals (Hazard Information and Packaging) Regulations |
| CODE DE PRATIQUE APPROUVÉ : | Classification and Labelling of Substances and Preparations Dangerous for Supply |
| NOTES D'ORIENTATION : | Occupational Exposure Limits EH40 Introduction to Local Exhaust Ventilation HS(G)37 CHIP for everyone HSG(108) |

16 AUTRES INFORMATIONS

| | |
|--|---|
| SOURCES D'INFORMATION : | Dangerous Properties of Industrial Materials Report, N.Sax et al. |
| DATE DE RÉVISION : | 10-00 |
| STATUT DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : | Approuvée |

RENONCIATION

LES PRÉSENTES INFORMATIONS CONCERNENT UNIQUEMENT LE PRODUIT DÉSIGNÉ ET POURRAIENT NE PAS S'APPLIQUER À CE PRODUIT S'IL EST UTILISÉ EN ASSOCIATION AVEC UNE AUTRE MATIÈRE OU PROCÉDURE. CES INFORMATIONS SONT, À LA CONNAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ, EXACTES ET FIABLES À LA DATE INDIQUÉE. TOUTEFOIS, LA SOCIÉTÉ NE DONNE AUCUNE GARANTIE ET NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION QUANT À L'EXACTITUDE, LA FIABILITÉ ET L'EXHAUSTIVITÉ DE CES INFORMATIONS. IL INCOMBE À L'UTILISATEUR DE DÉTERMINER SI CES INFORMATIONS CONVIENNENT À SON USAGE PARTICULIER.